

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/02/2015

Réception par le Prefet : 16/02/2015

Publication : 20/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-2-3-1

Séance du vendredi 13 février 2015

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE A L'INTERSECTION DES RD 419 ET RD 16 A ALTKIRCH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du fait que le projet d'aménagement d'un nouveau giratoire à l'intersection des RD 419 et RD 16, hors agglomération sur les bans communaux d'ALTKIRCH et de WITTERSDORF sera réalisé sous réserve que la société E. LECLERC confirme sa participation à hauteur de 70 % du coût HT par le biais d'une offre de concours, et que l'Autorisation de Programme soit inscrite dans le cadre du vote du Budget Primitif 2015 pour un montant de 1 100 000 € sur le programme A111.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions